

NOVEMBRE 2020



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CONCOURS D'ENTRÉE

École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Paris

Établissement d'Enseignement Supérieur Privé Reconnu par l'État (arrêté ministériel du 18 juillet 2001)

Membre de l'UGEI (Union des Grandes Écoles Indépendantes) - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Labellisé EESPIG (renouvelé par arrêté du 23 avril 2020)

79, avenue Aristide Briand – CS 80433 - 94234 ARCUEIL CEDEX - ☎ : 01 81 80 15 15 - ✉ : secretariat@esitc-paris.fr - www.esitc-paris.fr

Généralités

Le site internet de l'école précise pour chaque concours les dates de dépôt de dossier, de diffusion des listes d'admissibilité et d'admission et permet le téléchargement des dossiers de candidatures. Tous les candidats sont prévenus de leur situation par courriel ; enfin les listes des candidats admis sont affichées dans l'établissement.

Le concours d'entrée en première année intègre le processus PARCOURSUP qui régit son calendrier. Les candidats étrangers ne pouvant entrer dans la procédure sont orientés sur le site de l'école et remplissent un dossier de candidature spécifique puis concourent ensuite suivant les mêmes étapes.

Pour les quatre concours de l'école, la première sélection d'admissibilité sur dossier garantit un niveau de base indispensable à la formation complétée par des épreuves éventuelles, suivant la classe d'entrée, et un entretien de motivation.

| Processus de sélection des concours | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------|------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| Concours | Admissibilité | Admission | | Nombre de places offertes en 2019 |
| | Sélection sur dossier | Epreuves écrites | Entretien de motivation | |
| Première année | oui | - | oui | 65 |
| Deuxième année | oui | - | oui | 10 |
| Troisième année FISE | oui | - | oui | 20 |
| Troisième année statut FISA | oui | - | oui | 25 |

L'inscription à l'école est conditionnée par l'obtention du diplôme ayant permis la candidature aux différents concours.

Compte tenu des différentes mesures sanitaires mises en place dans la lutte contre la COVID-19, les entretiens de motivation constituant la phase d'admission du concours 2021 seront exclusivement réalisés à distance afin de respecter des règles d'équité de traitement entre les candidats.

Concours d'entrée en TC1

➤ Conditions

- L'école recrute des élèves au niveau BAC général à dominante scientifique, STI 2D ou BAC+1
- Limite d'âge maximal au 1^{er} septembre 2021 : 22 ans
- Dépôt d'un dossier de candidature complet.
- Frais d'inscription au concours : 50 €

➤ Phase d'Admissibilité

Le premier classement des candidats tient compte :

- D'une part de leurs résultats de première et de terminale sur les deux premiers trimestres en :
 - o Spécialité(s) scientifique(s) étudiée(s),
 - o Enseignement(s) optionnel(s) scientifique(s) suivi(s),
 - o Anglais,
- D'autre part de leur positionnement relatif à la moyenne dans ces matières dans leur classe respective,
- Et enfin de leurs notes de Français aux épreuves anticipées du Baccalauréat.

Chaque matière est associée à un coefficient et une correction est faite suivant les appréciations des professeurs. On aboutit ainsi à une note finale pour le dossier scolaire et à une liste d'admissibilité dont la barre est fixée par le directeur et le directeur des études.

➤ Phase d'admission : Entretien de motivation

Dernière étape de la procédure d'admission, l'entretien individuel de motivation valide le choix du secteur professionnel à l'aide d'une grille d'évaluation aboutissant également à une deuxième note.

L'entretien dure 15 minutes.

Il est réalisé par un responsable de la direction de l'école, et d'un professeur et/ou un professionnel du BTP.

Chaque candidat est alors classé suivant la moyenne obtenue des deux notes.

La barre d'admission est fixée par le directeur en accord avec le directeur des études.

Concours d'entrée en TC2

➤ Conditions

- L'école recrute des élèves au niveau BAC+1 Génie Civil et BAC+1 ou BAC+2 en CPGE Scientifique.
- Limite d'âge maximal au 1^{er} septembre 2021 : 23 ans
- Dépôt d'un dossier de candidature complet.
- Frais d'inscription au concours : 50 €

➤ Phase d'Admissibilité

Le premier classement des candidats tient compte :

- D'une part de leurs résultats des deux premiers trimestres ou du premier semestre de la première année d'enseignement supérieur en:
 - o Mathématiques,
 - o Physique,
 - o Anglais,
 - o Français
- D'autre part de leur positionnement relatif à la moyenne dans ces matières, dans leur classe respective,

Chaque matière est associée à un coefficient et une correction est faite suivant les appréciations des professeurs. On aboutit ainsi à une note finale pour le dossier scolaire et à une liste d'admissibilité dont la barre est fixée par le directeur et le directeur des études.

➤ *Phase d'admission : Entretien de motivation*

Dernière étape de la procédure d'admission, l'entretien individuel de motivation valide le choix du secteur professionnel à l'aide d'une grille d'évaluation aboutissant également à une deuxième note.

L'entretien dure 15 minutes.

Il est réalisé par un responsable de la direction de l'école, et d'un professeur et/ou un professionnel du BTP.

Chaque candidat est alors classé suivant la moyenne obtenue des deux notes.

La barre d'admission est fixée par le directeur en accord avec le directeur des études.

Concours d'entrée en TC3

Première année du cycle ingénieur FISE (Formation Initiale sous Statut d'Etudiant)

➤ *Conditions*

L'école recrute des élèves en deuxième année :

- D'IUT Génie Civil
 - De BTS Bâtiment ou Travaux Publics
 - De la formation des conducteurs de travaux de l'ESTP
 - Titulaires d'un des diplômes de ces formations
 - L3 Génie civil
- Limite d'âge maximal au 1^{er} septembre 2021 : 24 ans
 - Dépôt d'un dossier de candidature complet.
 - Frais d'inscription au concours : 50€ (ou 70€ en cas d'inscription à la fois aux deux concours TC3 et TC3A)

➤ *Phase d'Admissibilité*

Le premier classement des candidats tient compte de leurs résultats des trois premiers semestres d'enseignement supérieur en:

- | | |
|----------------------------|--|
| ○ Mathématiques, | ○ Béton Armé |
| ○ Physique, | ○ Constructions métalliques |
| ○ Résistance Des Matériaux | ○ Procédés Généraux de Construction ou Construction Générale |
| ○ Topographie | ○ Anglais. |

Des points de malus sont attribués pour chaque matière non étudiée.

A chaque matière est associé un coefficient et une correction peut être apportée suivant la nature de la formation, le positionnement du candidat dans sa classe et les éventuelles remarques portées sur le dossier scolaire.

On aboutit ainsi à une note finale pour le dossier scolaire et à une liste d'admissibilité dont la barre est fixée par le directeur et le directeur des études.

➤ *Phase d'admission : Entretien de motivation*

L'entretien individuel de motivation valide le choix du secteur professionnel et la volonté de réussite dans un cycle ingénieur, à l'aide d'une grille d'évaluation aboutissant également à une deuxième note.

L'entretien dure 20 minutes.

Il est réalisé par un responsable de la direction de l'école, et d'un professeur et/ou un professionnel du BTP.

Un candidat postulant simultanément en formation FISE et FISA sera convoqué à un unique entretien

Chaque candidat est alors classé suivant la moyenne obtenue des deux notes.

La barre d'admission est fixée par le directeur en accord avec le directeur des études.

Concours d'entrée en TC3A

Première année du cycle ingénieur FISA (Formation Initiale sous Statut d'Apprenti)

➤ Conditions

L'école recrute des élèves en deuxième année :

- D'IUT Génie Civil
 - De BTS Bâtiment ou Travaux Publics
 - De la formation des conducteurs de travaux de l'ESTP
 - Titulaires d'un des diplômes de ces formations
 - L3 Génie civil
- Limite d'âge maximal au 1^{er} septembre 2021 : 29 ans si le candidat n'est pas issu d'une formation par apprentissage
 - Dépôt d'un dossier de candidature complet.
 - Frais d'inscription au concours : 50€ (ou 70€ en cas d'inscription à la fois aux deux concours TC3 et TC3A)

➤ Phase d'Admissibilité

Le premier classement des candidats tient compte de leurs résultats des trois premiers semestres d'enseignement supérieur en:

- | | |
|----------------------------|--|
| ○ Mathématiques, | ○ Béton Armé |
| ○ Physique, | ○ Constructions métalliques |
| ○ Résistance Des Matériaux | ○ Procédés Généraux de Construction ou Construction Générale |
| ○ Topographie | ○ Anglais. |

Des points de malus sont attribués pour chaque matière non étudiée.

A chaque matière est associé un coefficient et une correction peut être apportée suivant la nature de la formation, le positionnement du candidat dans sa classe et les éventuelles remarques portées sur le dossier scolaire.

On aboutit ainsi à une note finale pour le dossier scolaire et à une liste d'admissibilité dont la barre est fixée par le directeur et le directeur des études.

➤ Phase d'admission : Entretien de motivation

L'entretien individuel de motivation valide le choix du secteur professionnel et la volonté de réussite dans un cycle ingénieur, à l'aide d'une grille d'évaluation aboutissant également à une deuxième note.

L'entretien dure 20 minutes.

Il est réalisé par un responsable de la direction de l'école, et d'un professeur et/ou un professionnel du BTP.

Un candidat postulant simultanément en formation FISE et FISA sera convoqué à un unique entretien

Chaque candidat est alors classé suivant la moyenne obtenue des deux notes.

La barre d'admission est fixée par le directeur en accord avec le directeur des études.